

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 1^{er} novembre 2010 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire au 18 rue Principale Nord.

Sont présents ; Messieurs Jean-Guy Lavergne, Réal Lajeunesse, Serge Lafontaine, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Yvon Rivet

Autres présences ; René Côté, Réjean Côté, Martine Duperré, Marc Émond, Pierre Gauthier, Roger Paradis, Christiane Cloutier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures. Monsieur Alain Fortin maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2010-11-235

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Yvon Rivet propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2010-11-236

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2010

Monsieur le conseiller Serge Lafontaine propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 4 octobre 2010 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2010-11-237

ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Monsieur le conseiller Serge Lafontaine propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Comptes fournisseurs acquittés;

Chèques # 10875 au # 10912 pour un montant de 31,324.23 \$

Comptes fournisseurs à payer; chèques # 10913 au #10960 pour un montant de 126,862.93\$ incluant les salaires du mois.

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,
Directrice générale/secrétaire, trésorière

Adoptée à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AVEC LA F.C.M.

2010-11-238 Proposé par Monsieur Claude Desjardins et résolu de renouveler notre adhésion avec la Fédération canadienne des municipalités pour l'année 2011 aux coûts de 178.59 \$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

2010-11-239 MAISON DE LA CULTURE; BILLETS DE SAISON

CONSIDÉRANT QUE la maison de la culture lancera une campagne de vente des billets de saison qui s'adressera, au départ, à trois clientèles précises;

CONSIDÉRANT QU'une demande est faite aux municipalités d'acheter chacune une paire de billets de saison, chaque billet donnant droit à sept spectacles pour un montant de 398 \$

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Yvon Rivet et il est résolu de faire l'achat d'une paire de billets pour l'année 2011 pour sept spectacles aux coûts de 398.00 \$

Adoptée à l'unanimité

2010-11-240 ASSOCIATION DES POURVOIRIES DU BASKATONG INC.

CONSIDÉRANT QUE l'association des pourvoyeurs du Baskatong sollicite notre appui pour l'édition d'un guide pour promouvoir une destination Vacances-Nature de choix « Le réservoir Baskatong »

CONSIDÉRANT QUE ce guide couleur de 20 pages sera tiré à 15000 exemplaires positionnant les pourvoires membres de l'association des Pourvoires du Baskatong à partir des axes routiers situés dans nos deux régions touristiques « Les hautes Laurentides et la Vallée-de-la-Gatineau »;

CONSIDÉRANT QUE l'association nous demande de réserver un espace publicitaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et résolu de réserver un quart de page aux coûts de 400 \$. Il est entendu que 25% de la facture sera payée en 2010 et le restant en 2011.

Adoptée à l'unanimité

2010-11-241 DON POUR SOUPER DE LA PAROISSE

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite au conseil municipal pour obtenir un don pour offrir le vin lors du souper annuel de la paroisse qui aura lieu le 27 novembre 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Lavergne, et résolu de faire un don de 200 \$ à la Fondation Ste-Philomène Montcerf-Lytton pour offrir le vin lors du souper annuel de la paroisse

Adoptée unanimement

DEMANDE À PICANOC

CONSIDÉRANT QUE la Cie Picanoc.net dessert la municipalité pour la haute vitesse;

CONSIDÉRANT QUE la Compagnie a installé une tour sur la montagne de l'église afin de donner un meilleur service aux abonnés;

2010-11-242 CONSIDÉRANT QUE même après cette installation, plusieurs citoyens ne peuvent avoir accès à internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT QU'il y a des problèmes de connexion à la tour située sur la montagne ainsi qu'à d'autres tours dans certaines municipalités et que Picanoc.net n'a pas fait les réparations nécessaires;

CONSIDÉRANT QU'un équipement supplémentaire pourrait être installé pour donner du meilleur service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ward O'Connor et il est résolu de demander à Picanoc.net de voir à faire les réparations à la tour dans la municipalité le plus rapidement possible. Advenant que cette réparation n'offre pas une plus grande accessibilité, le conseil demande de changer ces équipements pour des nouveaux plus performants, maintenant disponible, afin de desservir notre population plus adéquatement.

Adoptée à l'unanimité

2010-11-243 CONTRAT POUR CONSTRUCTIONS DE PONTS; LAC DES RIVIERES ET LAC À LOGUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions via le système électronique SEAO et par le journal local pour la reconstruction des ponts du lac Desrivières et Lac Logue;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été déposées; soient;

Construction Gilles Paquette Ltée au montant de	322,876.68 \$
Construction du Bassin Inc.	384,339.38\$
Projexco Inc.	538,216.06 \$

CONSIDÉRANT QUE Madame Nathalie Sigouin de la firme Genivar était présente lors de l'ouverture des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci a vérifié les soumissions et que ces dernières sont conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et il est résolu d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire Constructions Gilles Paquette de Mont-Laurier pour la somme de 322,876.68 \$.

Adoptée à l'unanimité

2010-11-244 MANDAT À GENIVAR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a accordé un contrat à Construction Gilles Paquette pour la reconstruction des ponts du Lac Desrivières et du lac à Logue;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux devront être supervisés par une firme d'ingénieurs;

CONSIDÉRANT QUE la firme Genivar nous a déposé une offre de service estimé à environ 9,000 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et il est résolu de mandater la firme Genivar de Mont-Laurier pour effectuer la surveillance des travaux de la reconstruction des ponts aussi la firme devra nous donner la conformité des travaux lorsque ce sera terminé.

Adoptée à l'unanimité

2010-11-245

CHEMIN DE MONTCERF; MANDAT AUX LABORATOIRES SHERMONT INC.

CONSIDÉRANT QUE'il y a eu glissement de terrain dans la rivière sur le chemin de Montcerf à la hauteur du numéro civique 267;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé de l'aide financière au ministère de la Sécurité publique pour la réparation de ce chemin;

CONSIDÉRANT QUE pour réparer ce chemin, la municipalité doit fournir au ministère une étude géotechnique, laquelle sera transmise au Ministère des Transports du Québec pour obtenir leur avis d'expert en la matière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une offre de services professionnels à la firme « Les laboratoires Shermont Inc. » pour une étude géotechnique;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de la firme est de 22,000\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et résolu de mandater la les Laboratoires Shermont pour faire l'étude géotechnique pour les réparations du chemin de Montcerf pour un montant de 22,000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

2010-11-246

CHEMIN DE MONTCERF- MANDAT À TEKNIKA

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer les travaux sur le chemin de Montcerf il faut qu'une étude hydraulique doit être réalisée pour déterminer les dimensions des pierres qui pourraient être utilisées pour protéger la berge ainsi que l'effet potentiel de cette protection sur la rivière;

CONSIDÉRANT QUE la firme Teknika HBA de Vaudreuil-Dorion nous a déposé une offre de service au montant de 15,155 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu de mandater la firme Teknika HBA pour la réalisation de cette étude hydraulique au montant de 15,155 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

2010-11-247

CHEMIN DE MONTCERF; ARPENTEURS

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer les travaux sur le chemin de Montcerf il faut fournir aussi une étude de bathymétrie de la rivière et des relevés de terrain afin de déterminer le profil de la berge d'une partie de la rivière Désert en bordure du chemin Montcerf,

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été demandée à la firme d'arpenteurs GBR,MKI Inc de Maniwaki représentée par l'arpenteur Monsieur Stéphane Gagnon;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service est de 2,300.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et résolu de mandater la firme d'arpenteurs GBR.Mki Inc au montant de 2300.00 \$ plus taxes .

Adoptée à l'unanimité

2010-11-248

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES CHEMINS DE L'AIGLE ET DU SIXIEME RANG

CONSIDÉRANT QUE les chemins de l'aigle et du sixième rang ne sont pas des chemins conçus pour du transport lourd;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs milliers de voyages de bois transigent sur ces chemins durant l'année, et ce, depuis plusieurs années déjà;

CONSIDÉRANT QUE nos chemins sont asphaltés et que les fondations n'ont pas été conçues pour ce type de transport et ces transports du bois brisent l'asphalte et cela occasionne des coûts supplémentaires excessifs à une petite municipalité comme la nôtre;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ne sont plus capables de supporter ces coûts excessifs occasionnés par ce surplus d'achalandage;

CONSIDÉRANT QUE ces chemins donnent accès à la forêt de l'Aigle, qui est un attrait touristique important;

CONSIDÉRANT QU'IL y a un nombre important de touristes qui se rendent dans la ZEC Bras-Coupé Désert pour la pêche, le camping et autres activités de loisirs qui utilisent ces deux chemins;

CONSIDÉRANT QUE la route Maniwaki-Témiscamingue est une artère important pour l'économie locale, autant forestier que récréotouristique et que cette route se termine dans le secteur sud de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu de demander à monsieur Norman McMillan, ministre des transports de nous appuyer financièrement pour remettre ces chemins en état et de déclarer la vocation de ces tronçons à usages multiples;

Et copie de cette résolution soit envoyé à madame Stéphanie Vallée, députée de Gatineau ainsi qu'à la MRC Vallée de la Gatineau pour appui.

Adoptée à l'unanimité

2010-11-249

RAPPORT POUR DEMANDE DE SUBVENTION; 25,000\$

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a accordé une compensation de 25,000 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

CONSIDÉRANT QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués sur les chemins de Montcerf et de Lytton pour un montant de 54,460.83\$ pour des travaux d'asphaltage et de rechargement de gravier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Lajeunesse et il est résolu d'envoyer le rapport final au Ministère des Transports afin de recevoir ladite subvention de 25,000\$.

Adoptée à l'unanimité

RAPPORT POUR DEMANDE DE SUBVENTION; 35,000\$

2010-11-250

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a accordé une compensation de 35,000 \$ pour l'entretien du réseau routier local échelonnée sur trois années budgétaires (2010-2013) et dont le premier versement pour l'exercice financier 2010-2011 est de 14,000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués sur les chemins de Montcerf et de Lytton pour un montant de 54,460.83\$ pour des travaux d'asphaltage et de rechargement de gravier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Lajeunesse et il est résolu d'envoyer le rapport final au Ministère des Transports afin de recevoir ladite subvention de 14,000\$

Adoptée à l'unanimité

2010-11-251

TECQ; PROGRAMMATION DE TRAVAUX 2010-2013

Attendu que :

- ◆ la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013* ;
- ◆ la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu que :

- ◆ la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- ◆ la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

- ◆ la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- ◆ la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- ◆ la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2010-11-252

POSTES CANADA; BOITES POSTALES COMMUNES

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada veut assurer la sécurité des facteurs et factrices ruraux;

CONSIDÉRANT QUE selon l'étude du trajet parcouru pour la livraison du courrier, il y a près de 25 boîtes aux lettres qui ne sont pas installées conformément pour la livraison du courrier;

CONSIDÉRANT QUE pour améliorer la livraison, Postes Canada propose d'installer trois boîtes postales communautaires;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada désire installer ces boîtes à l'entrée du chemin Côté, à la salle communautaire au 189 chemin de Lytton ainsi qu'à l'entrée du chemin de l'ancien dépotoir sur le chemin de Lytton;

CONSIDÉRANT QU'après vérification des lieux, ces emplacements sont conformes à nos critères;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Rivet et il est résolu que le conseil municipal accepte la décision de Postes Canada pour l'installation de boîtes postales communautaires aux endroits identifiés ci-haut.

Adoptée à l'unanimité

2010-11-253

INSTALLATION DE CLÔTURE AU RÉSEAU D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT QUE nous sommes présentement à la mise au niveau de la station de pompage selon le règlement du ministère du Développement durable et de l'Environnement;

CONSIDÉRANT QUE la firme Qualitas qui a fait l'étude hydrogéologique du champ de captage municipal a recommandé à la municipalité d'assurer un périmètre de protection immédiate englobant un rayon minimal de 30 mètres d'un ouvrage de captage où une protection maximale doit être accordée aux eaux souterraines;

CONSIDÉRANT QU'IL faut clôturer le champ de captage à partir de la base du talus ouest jusqu'à la ligne des hautes eaux (crues printanières du ruisseau Pilon);

CONSIDÉRANT QU'UNE offre de service a été déposée par Monsieur Mario Forcier de Délégation au montant de 10, 208.52 \$ taxes incluses pour une clôture commerciale d'une dimension de 500 pieds de long par 6 pieds de hauteur avec une barrière de 4 X 6 et 12 poteaux coulés dans le ciment à une profondeur de 4 pieds et une dimension de 8 pouces.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu d'accorder le contrat à Monsieur Marie Forcier pour un montant de 10,208.52 \$ taxes incluses et de lui signifier que les travaux devront être terminés avant la mi-décembre. 2010.

Adoptée à l'unanimité

2010-11-254

SITE WEB

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la loi 76, les municipalités doivent se doter d'un site Web;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède déjà un site conçu et supervisé par Monsieur Jacques Gauthier de Montcerf-Lytton mais celui-ci ne répond aux critères exigés dans la loi;

CONSIDÉRANT QUE des offres de service ont été demandées ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de Monsieur Michel Gauthier de la Cie Sogercom.com est la plus basse et celle-ci répond à nos attentes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Rivet et il est résolu de mandater la firme Sgercom.com pour la confection d'un nouveau site Web pour la municipalité avec version anglaise aux coûts de 3,180\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

2010-11-255

APPUI À LA MAISON DE LA CULTURE

ATTENDU QUE la salle de spectacle régionale Gilles Carle a été détruite par un incendie et que la Vallée de la Gatineau a besoin de cet équipement indispensable à son offre culturelle et à son développement économique;

ATTENDU QUE la députée de Gatineau, Stéphanie Vallée, le Ministère de la Culture, des Communication et de la Condition féminine (MCCCF), la ville de Maniwaki et la Chambre de commerce et d'industrie de Maniwaki (CCIM) appuient le projet ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un projet de 9,250,000 \$ pour lequel une subvention du gouvernement du Québec de 7,914,600 \$ est actuellement disponible;

ATTENDU QUE la Maison de la culture de la Vallée de la Gatineau (MCVG) a signifié son intention de déposer une somme de 500 000 \$ dans un compte conjoint avec le maître d'œuvre, la Ville de Maniwaki, pour le projet de reconstruction;

ATTENDU QUE la MCVG s'engage à entreprendre diverses démarches et initiatives pour combler la différence de 835,400 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Jean-Guy Lavergne, secondé par Serge Lafontaine que la Municipalité de Montcerf-Lytton appuie le projet de reconstruction de la salle de spectacle ainsi que la MCVG dans ses démarches auprès du milieu pour recueillir les sommes nécessaires pour compléter le budget de construction et qu'elle demande au gouvernement du Québec que le projet puisse se réaliser dans les plus brefs délais possibles.

Adoptée à l'unanimité

2010-11-256

DISCOURS DU MAIRE

Proposé par le conseiller Ward O'Connor et il est résolu d'accepter le discours du maire tel que présenté

Adoptée à l'unanimité

2010-11-257

ENTRETIEN DE LA PATINOIRE; APPEL D'OFFRES

Proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et il est résolu d'envoyer une circulaire dans la municipalité demandant des appels d'offres pour l'entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2010-2011.

Il est entendu que le salaire payé sera de 10.50 \$ de l'heure sur une base de 35 heures par semaine.

Adoptée à l'unanimité

2010-11-258

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 22.00 heures, Monsieur Claude Desjardins propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Alain Fortin
Maire

Madame Liliane Crytes
Directrice générale